



ATTESTATION B78-B



TARIFS EN VIGUEUR

De la Boîte de Vitesses Automatique à la Boîte Manuelle

Arrêté du 14 octobre 2016 relatif à la formation des titulaires de la catégorie B du permis de conduire, limité aux véhicules à changement de vitesses automatique pour des raisons non médicales, en vue de conduire des véhicules à changement de vitesses manuel relevant de cette même catégorie

Les titulaires de la catégorie du permis de conduire B78 peuvent avoir accès à la catégorie B sans mention restrictive, à condition de suivre une formation de 7heures.

Elle ne peut être suivie qu'au moins 3 mois après l'obtention de la catégorie B mention 78.

- FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE : 40€
- TARIF HORAIRE LECON DE CONDUITE BOITE MANUELLE : 52 €

TOTAL : 404€